

À LA UNE

PLAN D'ÉLECTRIFICATION : 17 MESURES POUR LA DEUXIÈME PHASE

17 mesures composent la 2ème phase du plan d'électrification, présentée le 15 octobre 2026 par **Maud Bregeon, ministre déléguée chargée de l'Énergie**. Le dispositif vise à porter la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie de 27 % à 38 % en 2035. Il est financé pour l'essentiel par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Parmi les mesures visant les 109 territoires d'électrification, qui doivent établir leur feuille de route d'ici au 1er décembre 2026 : 100 M€ en janvier 2027 seront consacrés à l'électrification des réseaux de chaleur, avec l'objectif de doubler d'ici 2030 la part de la chaleur produite par géothermie. Le soutien aux grandes pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques des bâtiments à chaufferie collective (copropriétés, parc social et tertiaire) sera renforcé à compter de mars 2027, sous condition de qualité et de fabrication européenne.

Pour les entreprises, 1 Md€ de prêts bonifiés « électrification » seront ouverts au 1er février 2027 pour les TPE et PME, à un taux de l'ordre de 1,5 % financé par 100 M€ de CEE ; l'Ademe lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) le 1er décembre 2026 pour sélectionner les banques. Le Gouvernement estime que ces prêts pourraient financer jusqu'à 20 000 équipements électriques : pompes à chaleur, véhicules, fours, cabines de peinture. S'y ajoutent 400 M€ de CEE Advenir pour les infrastructures de recharge, un soutien à l'acquisition de véhicules utilitaires légers électriques (objectif 20 000 unités), un soutien aux bus et cars fabriqués en Europe (objectif d'au moins 1 000 véhicules en 2027), l'objectif de 100 TER à batteries en 10 ans et un appel d'offres de 1,2 Md€ pour l'hydrogène bas carbone ouvert au 1er février 2027 (250 MW d'électrolyse accompagnés sur 15 ans) sous réserve de l'adoption du Projet de loi de finances (PLF) pour 2027.

Un « pacte de flexibilité » conclu avec la filière conditionne, dès 2027, les aides aux équipements de chauffage à leur pilotabilité, le Gouvernement engageant des discussions avec les fabricants pour rendre ce pilotage obligatoire par défaut. Le plafond de raccordement des installations photovoltaïques couplées à des batteries est relevé de 17 à 25 MW, sous réserve de ne pas injecter au-delà de 17 MW. L'affichage du prix au kWh et de la puissance délivrée deviendra obligatoire sur les bornes rapides selon un calendrier échelonné en 2027. Enfin, RTE mettra en place un mécanisme de surréservation d'au moins 1 GW en Île-de-France pour les projets industriels et numériques.

Sources : Banque des Territoires · Actu-Environnement · Le Moniteur · La Tribune · Le Figaro · News Tank Énergies · Contexte, 15 et 16/10/2026. —

Document ressource : [dossier de presse « Électrification la France », 15/10/2026](#)

SOCIAL — FORMATION — ATTRACTIVITÉ

EN PROJET

PLF 2027 : les crédits de l'apprentissage en recul, une plateforme unique de gestion contestée

Le projet annuel de performances annexé au PLF 2027 prévoit une baisse de 461 M€ des aides aux employeurs d'apprentis, la suppression des enveloppes régionales d'investissement (134 M€), un fonds de soutien aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ramené de 45 à 25 M€ et 2 M€ pour une plateforme unique de gestion des contrats d'alternance.

Le programme 103, qui porte la politique de formation professionnelle, est doté de 10,54 Md€ d'autorisations d'engagement et 10,23 Md€ de crédits de paiement, soit 673 M€ et 1,57 Md€ de moins qu'en 2026. Pour les entreprises de moins de 250 salariés, l'aide à l'embauche d'un apprenti reste fixée à 5 000 € jusqu'au bac, 4 500 € jusqu'à bac+2 et 2 000 € de la licence au master ; elle est respectivement de 2 000 €, 1 500 € et 750 € au-delà de 250 salariés, et de 6 000 € pour un apprenti en situation de handicap. Le Gouvernement a par ailleurs demandé à France compétences, par courrier du 2 octobre 2026, de définir d'ici début 2027 les critères d'une bonification des niveaux de prise en charge pour les formations répondant à des besoins « particulièrement stratégiques » : ni le périmètre, ni les montants, ni le calendrier ne sont arrêtés.

Sources : AEF info, 29/09 ; 02, 09 et 13/10/2026.

EN BREF

- **Prévention.** Présos BTP et le CFA BTP Picardie ont signé le 11 septembre 2026 une convention formalisant 20 ans de coopération : escape game mobile et casques de réalité virtuelle pour sensibiliser 500 apprentis de l'Oise aux chutes de hauteur, au risque chimique et au bruit.

EN PROJET

Électrification de l'industrie : proposition de loi sur les coûts de raccordement

Raphaël Schellenberger, député du Haut-Rhin, a déposé le 1er octobre 2026 une proposition de loi (PPL) déclinant les recommandations de son rapport remis au Premier ministre le 20 juillet 2026. L'article 1er autoriserait un gestionnaire de réseau de distribution à dimensionner un ouvrage de raccordement au-delà des besoins du premier demandeur, le surcoût n'étant alors pas facturé à celui-ci ; la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en définirait les conditions. L'article 2 étendrait aux consommateurs raccordés au réseau de distribution un dispositif de réduction réservé à certains sites raccordés au réseau de transport, selon des critères fixés par décret. L'article 3 porterait jusqu'à 80 % la prise en charge des coûts de raccordement lorsque les travaux sont liés à l'électrification d'un procédé industriel existant. Le rapport de juillet 2026 évaluait à environ 37 % le taux d'électrification de l'industrie française, pour une consommation d'environ 97 TWh par an, et identifiait l'accès au réseau comme l'un des principaux leviers à actionner.

Sources : News Tank Énergies, 01/10/2026 · Contexte, 01/10/2026.

EN PROJET · TEXTE ADOPTÉ

Nucléaire : un projet de loi de simplification et un décret sur les autorisations d'urbanisme précaires

Un projet de loi portant diverses dispositions relatives au secteur nucléaire a été présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2026. Il doit faciliter la passation des marchés d'EDF pour les EPR2 et poursuivre l'adaptation de la réglementation de sûreté, avant l'engagement des commandes de la partie électrotechnique des réacteurs. Le texte autorise les exploitants, sous réserve d'une autorisation préalable de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), à confier la surveillance des intervenants extérieurs à des filiales ou sociétés sœurs, et permet de déroger à certaines règles du code de la construction et de l'habitation lorsqu'elles aggraveraient les risques de sûreté. Le Gouvernement vise une inscription au Sénat en décembre 2026 et une adoption au premier trimestre 2027. Le même jour a été présenté le décret d'application de l'article 9-1 de la loi du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires, qui permet la délivrance d'autorisations d'urbanisme précaires pour les constructions temporaires de chantier.

Sources : L'Usine nouvelle, 15/10/2026 · Le Moniteur, 15/10/2026 · Contexte, 15/10/2026. — Documents ressources : [projet de loi](#) · [avis du Conseil d'État](#)

ANNONCE

Foncier industriel : 13 sites clés en main labellisés, objectif de 100 sites fin 2027

Treize sites industriels totalisant 389 hectares ont obtenu le label « sites clés en main » selon la procédure refondue par la circulaire du 9 février 2026, qui instaure une sélection au fil de l'eau et une instruction en quatre mois au niveau départemental. Ils se répartissent sur 7 régions : Auvergne-Rhône-Alpes (4), Nouvelle-Aquitaine (3), Bretagne (2), Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie et Pays de la Loire (1 chacune). La labellisation suppose un certificat d'urbanisme, une étude faune-flore valide et un état des lieux archéologique. Vingt-quatre sites sont en cours d'instruction ; l'objectif est de 100 sites et 4 000 hectares d'ici fin 2027. Les sites seront référencés sur le portail « Foncier+ » lancé par la Banque des Territoires et le groupe Scet HTC.

Source : Banque des Territoires, 15/10/2026.

EN BREF

- **5G industrielle.** ArcelorMittal, la communauté urbaine de Dunkerque et ÉcosystèmeD ont inauguré le 30 septembre Innov'Camp, qui ouvre aux entreprises du territoire le réseau 5G privé du sidérurgiste. La France compte 16 réseaux 5G industriels répertoriés, contre 30 à 40 en Allemagne.
- **Chaleur fatale.** Entent a présenté le 9 octobre sa machine « Pulse 50 », qui convertit en électricité une chaleur fatale comprise entre 60 et 150 °C pour 50 kW électriques. Elle est testée depuis le 14 octobre chez Michelin à Clermont-Ferrand avant industrialisation.
- **Thermoacoustique.** La start-up Equium a installé en février 2026 une première pompe à chaleur acoustique dans une résidence collective de Nantes Métropole, en partenariat avec Cléa, filiale de Dalkia, et prépare une ligne d'assemblage à Saint-Herblain.
- **Verre.** Verallia interrompra durant 5 mois, à compter de novembre, la production de son usine de fabrication de bouteilles de Cuffies (Aisne) pour reconstruire partiellement son four, porté en technologie « super boostée » : la part d'électricité passera de 20 % à 25 % et les émissions de CO₂ baisseront de 11 %. Investissement de 20 M€.

BÂTIMENTS TERTIAIRES

SÉCURITÉ

Cyberattaque sur des systèmes frigorifiques : plusieurs centaines de supermarchés touchés

Dans la nuit du 11 au 12 octobre 2026, une attaque informatique a visé des contrôleurs de froid commercial, principalement des modèles Danfoss AK-SM 800 et AK-SC 355 qui ne reçoivent plus de mises à jour, ainsi que des AK-SM 800A plus récents. Plusieurs centaines de supermarchés ont été affectés. Le CERT-FR a confirmé l'implication de ces équipements et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) indique avoir connaissance de nombreuses compromissions, y compris sur des équipements d'autres constructeurs. Les interfaces concernées étaient accessibles depuis Internet pour les besoins de

maintenance à distance ; des chercheurs en sécurité ont recensé 2 765 superviseurs d'un seul modèle publiquement exposés. Le Syndicat national des entreprises du froid, des équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air (Snefcca) et l'Anssi appellent à l'inventaire des équipements, à la fermeture des accès distants non sécurisés et à la mise à jour des superviseurs.

L'incident intervient alors que la transposition de la directive NIS 2 étend les obligations de sécurité à de nouveaux secteurs. L'enquête doit déterminer les modèles et versions compromis et la configuration de leurs accès distants, éléments qui conditionneront le partage des responsabilités entre fabricant, installateurs frigoristes et exploitants.

Sources : L'Usine nouvelle · L'Usine digitale · Le Monde informatique, 12 au 15/10/2026.

CONSULTATION PUBLIQUE

CEE : un projet d'arrêté exclurait les entrepôts logistiques de 15 fiches tertiaires

Un projet d'arrêté soumis à consultation publique du 5 au 25 octobre 2026 exclut les entrepôts logistiques, réserves, entrepôts frigorifiques ou non et locaux de stockage du champ de 15 fiches d'opérations standardisées du secteur tertiaire. Sont visées des fiches de chauffage, de ventilation, de climatisation et de pilotage (gestion technique du bâtiment, raccordement à un réseau de chaleur, ...). Le ministère justifie la mesure par des forfaits non dimensionnés pour ces locaux et par des « dévoiements » liés au calcul sur la surface chauffée. Une date d'abrogation au 31 décembre 2028 est par ailleurs introduite pour neuf de ces fiches, et les référentiels de contrôle sont mis en cohérence. Le Gouvernement se dit ouvert à une révision ultérieure de certaines fiches pour les technologies de chauffage des entrepôts. **Florence Lievyn, responsable des affaires publiques chez Sonergia**, propose des garde-fous (température de consigne, besoin réel de chauffage, dimensionnement, surfaces effectivement chauffées et contrôles), plutôt qu'une exclusion.

Source : Actu-Environnement, 13/10/2026. — Documents ressources : [page de la consultation publique](#) · [projet d'arrêté](#)

ÉTUDE

Décret BACS : un gisement de flexibilité encore peu exploité dans le tertiaire

Présentée au salon IBS (Intelligent Building Systems), la nouvelle édition de l'observatoire national du déploiement des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS), porté par le Gimélec, identifie les freins au passage à l'échelle. Les bureaux, les commerces et l'enseignement concentrent les 2/3 des bâtiments équipés, avec des motivations distinctes : valorisation énergétique du patrimoine pour les bureaux, obligations liées aux infrastructures de recharge et au photovoltaïque pour les commerces, confort thermique pour l'enseignement. L'édition 2026 porte davantage sur les bâtiments de taille moyenne, où l'obstacle reste financier. Parmi les retours d'expérience présentés, un hypermarché atteignant 85 % d'autoconsommation et un centre commercial dégageant jusqu'à 75 000 € de revenus annuels de flexibilité, pour un amortissement de 3 à 4 ans. Le SERCE a rappelé qu'environ la moitié des installations présentaient des dérives de fonctionnement selon les données disponibles, ce qui rend indispensables le commissionnement, le rétrocommissionnement et la transmission des compétences.

Source : Xpair, 15/10/2026.

EN BREF

- **Data center urbain.** À Vélizy-Villacoublay (Yvelines), Altarea construit un centre de données et une résidence étudiante de 363 studios sous un même permis, à hauteur et teintes identiques. La chaleur fatale du data center alimentera le réseau qui chauffera la résidence.
- **Data centers.** Le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble a suspendu le 10 juillet le permis d'un projet de supercalculateur à Alixan (Drôme), faute d'étude d'impact. Aux Pennes-Mirabeau, l'enquête publique du projet « Cézanne » a recueilli 103 avis défavorables sur 162.
- **Autoconsommation collective.** Vitrolles a mis en service le 2 octobre trois des quatre boucles d'autoconsommation collective de sa communauté d'énergie citoyenne : 6 MWc à terme, 8 GWh par an, 25 sites municipaux solarisés d'ici le 2e trimestre 2028, concession de 30 ans.
- **Balilage d'aérodromes.** Un [décret n° 2026-943 du 8 octobre 2026](#) et un [arrêté du même jour](#) fixent des prescriptions particulières pour les installations électriques de balisage lumineux des pistes.

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

ANNONCE

File d'attente de raccordement : RTE durcit les critères d'accès au réseau

Les projets de data centers représentent 21 GW de puissance de raccordement réservée auprès de RTE, contre 5 GW fin 2024, sur un total de 37 GW de demandes (auxquels s'ajoutent 10 GW d'hydrogène) alors que la puissance appelée par l'industrie française s'établit aujourd'hui à 15 GW. **Thomas Veyrenc, directeur général en charge de l'économie, de la stratégie et de la prospective de RTE**, relève que les data centers consomment en moyenne 20 % de la puissance théorique à laquelle ils ont droit, contre 15 % l'an dernier, et que des sociétés foncières réservent des capacités sans projet réel.

RTE fait évoluer ses règles d'accès : passage à un principe de « premier prêt, premier servi » annoncé pour la mi-janvier 2027, obligation pour les nouveaux data centers de partager leur plan de montée en charge, et mécanisme de sursur réservation d'au moins 1 GW en Île-de-France, où 7 GW de demandes sont en attente, soit l'équivalent de la puissance déjà installée dans la région. RTE demande par ailleurs au législateur de permettre une différenciation selon la nature des projets. Trois zones

d'anticipation (Dunkerque, Le Havre et Fos-sur-Mer) concentrent plus de 9 GW de projets. La France compte 106 440 km de lignes haute et très haute tension ; RTE prévoit d'en rénover 23 500 km d'ici 2040.

Sources : News Tank Énergies, 02/10/2026 · Contexte, 15 et 16/10/2026 · La Tribune, 15/10/2026.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Flexibilités locales : RTE et Enedis lancent un portail commun dans dix départements du Sud-Ouest

RTE et Enedis ont annoncé le 12 octobre 2026 le lancement du « Portail Flexibilités », plateforme unique rassemblant pour la première fois les besoins des deux gestionnaires de réseau et proposant un cadre harmonisé pour y répondre. Les acteurs de marché y consulteront la cartographie des besoins locaux. L'expérimentation dure 2 ans dans dix départements : Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault et Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales et le Tarn. Les délais entre l'identification d'un besoin et sa mise en œuvre opérationnelle passeraient de 4 à 5 mois à 4 à 6 semaines.

Sources : Enedis, 13/10/2026 · Contexte, 14/10/2026 · Actu-Environnement, 14/10/2026. — Document ressource : [délibération de la CRE du 22 juillet 2026 approuvant les règles expérimentales du marché de flexibilités locales](#)

TEXTE ADOPTÉ

Mécanisme de capacité : la CRE fixe les paramètres de la première enchère de long terme

Par délibération du 8 octobre 2026, la CRE a retenu un volume cible de 82 GW pour l'hiver 2030-2031, première période de livraison de long terme du nouveau mécanisme de capacité qui entre en vigueur en novembre 2026. Le coefficient de la filière batteries est relevé de 10 % pour favoriser le développement du stockage. RTE contractualisera de manière pluriannuelle 3 GW, dont 2,1 GW accessibles aux capacités nouvelles, afin de compenser la fermeture potentielle de 3 GW de capacité thermique. Les hivers 2027-2028 à 2029-2030 feront l'objet d'enchères de court terme.

Source : CRE, 08/10/2026. — Document ressource : [délibération du 8 octobre 2026 portant proposition de paramétrage du mécanisme de capacité](#)

ANNONCE

Poids lourds électriques : l'autonomie progresse, l'équipement des sites suit

Kuehne Nagel a présenté le 23 septembre 2026 à Villefranche-sur-Saône deux tracteurs routiers électriques Mercedes-Benz dotés de trois packs de batteries de 200 kWh, pour une autonomie annoncée de 450 à 500 km (soit une tournée complète de 4 h 30 de conduite) et une garantie constructeur de 10 ans ou 1,2 million de kilomètres. Les porteurs électriques du groupe, acquis depuis 2023, plafonnaient à 150 km d'autonomie ; ils ont parcouru 3,6 millions de km et évité 2 000 tonnes d'émissions. Le logisticien adapte en parallèle ses 56 agences françaises, notamment leurs points de charge, et prépare un plan d'investissement pour compléter sa flotte de 81 porteurs.

Du côté des chargeurs, **Marc Lachaize, responsable logistique Europe du Sud-Ouest de Velux**, indique que l'électrification figurera dans les prochains appels d'offres transport du groupe et que les donneurs d'ordre contribueront à l'effort d'investissement. Il anticipe une concentration du marché des transporteurs et relève que certains clients demandent désormais les émissions associées à leurs flux.

Sources : Mesinfos, 04/10/2026 · Transport Info, 01/10/2026.

EN BREF

- **Stockage.** La batterie de Cernay-lès-Reims (Marne), d'une puissance de 240 MW pour 480 MWh, est entrée en service en octobre 2026 pour un investissement de 100 M€.
- **Ligne THT.** Le projet de ligne 400 000 volts de 63 km entre Jonquières-Saint-Vincent (Gard) et Fos-sur-Mer fait l'objet d'oppositions ; les industriels de la zone cherchent à sécuriser le calendrier. La CRE a validé une zone d'anticipation de raccordement à Fos-Lavéra, représentant environ 2 500 MW de capacité supplémentaire.
- **Autoconsommation.** Le service des données et études statistiques (SDES) évalue l'autoconsommation d'électricité à 5,3 TWh en 2024, en hausse de 14 % depuis 2020 ; le photovoltaïque autoconsommé a été multiplié par huit sur la période. [Publication SDES, 02/10/2026](#)
- **Stockage mondial.** Les objectifs cumulés de 100 pays atteignent 822 GW pour 2030, contre un engagement COP29 de 1 500 GW, selon Ember. [Étude Ember, 15/10/2026](#)
- **Véhicule-réseau.** Renault et EDF annoncent l'ouverture d'un service de charge bidirectionnelle (V2G) pour l'été 2027.
- **Cybersécurité.** Arthur Daemers, chercheur à l'Ifri, indique que les cyberattaques visant RTE se multiplient avec le contexte géopolitique et pose la question du stockage stratégique de pièces de rechange (câbles, pylônes, transformateurs) et de la résilience dès la conception.

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

TEXTE ADOPTÉ

CEE : un décret et un arrêté du 11 octobre 2026 renforcent le contrôle des cessions

Un décret et un arrêté publiés au Journal officiel du 11 octobre 2026 précisent les dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse de certificats par le cédant. Pour les certificats délivrés à compter du 1er novembre 2026 et intégrés à des contrats de cession conclus à partir de cette date, l'acquéreur devra justifier le

choix de son vendeur et analyser son risque de défaillance. L'administration pourra sanctionner des irrégularités dès le dépôt d'une demande, avant délivrance.

Sources : Les Échos, 11/10/2026 · La Tribune, 10/2026. — Documents ressources : [décret du 11 octobre 2026](#) · [arrêté du 11 octobre 2026](#)

EN PROJET

PLF 2027 : l'article 82 modifierait les dispositifs de soutien au photovoltaïque

L'article 82 du PLF 2027, consacré à l'adaptation des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables, prévoit la résiliation des contrats des guichets S06 et S10, la révision du guichet S21 et l'arrêt de la rémunération pendant les épisodes de prix négatifs pour les installations de plus de 100 kW. Le texte est en cours d'examen.

Dans une lettre ouverte du 5 octobre 2026, une vingtaine d'organisations de la filière, dont Amorce, l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), le Comité interprofessionnel du bois-énergie (Cibe) et la Fédération des élus des entreprises publiques locales, jugent les moyens « notoirement insuffisants et, de surcroît, à la baisse » au regard des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elles demandent l'instauration d'une conférence nationale de la planification énergétique et une loi de finances pluriannuelle de la transition énergétique et climatique, assortie de trajectoires financières liées aux objectifs.

Sources : L'Écho du Solaire, 10/2026 · Actu-Environnement, 10/2026. — Document ressource : [lettre ouverte des acteurs de la transition énergétique, 05/10/2026](#)

BILAN

Émissions : un rythme de baisse inférieur à la trajectoire de la SNBC 3

Le Citepa estime à 4,1 % la baisse des émissions nationales de gaz à effet de serre au premier semestre 2026, portée par le bâtiment (-12 %, résidentiel et tertiaire, en lien avec le recul de la consommation de gaz naturel) et les transports (-4,5 %, dont -4,8 % pour le transport routier). L'industrie manufacturière et la construction reculent de 2,4 %. Sur l'ensemble de l'année, la baisse se limiterait à 2,8 %, contre un objectif de 3,1 % fixé par la troisième stratégie nationale bas carbone (SNBC 3), qui prévoit ensuite des reculs de 5,7 % en 2027 et 6,1 % en 2028. Rexecode anticipe pour sa part une baisse de 3,4 % en 2026.

Sources : Banque des Territoires, 10/2026 · Rexecode, 10/2026. — Documents ressources : [baromètre des émissions mensuelles du Citepa](#) · [prévisions d'émissions Rexecode, octobre 2026](#)

EN BREF

- **Commande publique.** L'Observatoire national des Contrats de performance énergétique (ONCPE) recense 173 CPE signés par des acheteurs publics entre 2022 et 2025, majoritairement des contrats globaux associant travaux de bâtiment et systèmes de gestion énergétique.
- **Budget vert.** La Direction du budget a procédé pour la première fois à une cotation des recettes de l'État selon six axes environnementaux. [Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, PLF 2027](#)

ÉCONOMIE

TENDANCES · CONJONCTURE / MARCHÉS

RAPPORT

Planification écologique : 81,5 Md€ d'investissements bas carbone supplémentaires par an

La 3ème édition de la Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale (Spafte), publiée le 13 octobre 2026, traduit en montants d'investissement les objectifs de la SNBC et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). L'atteinte des objectifs 2030 suppose 81,5 Md€ d'investissements bas carbone supplémentaires par an par rapport à 2024, dont 68 Md€ pour le secteur privé et 13,5 Md€ pour le secteur public. Les investissements totaux, estimés à 102 Md€ en 2024, devraient doubler d'ici 2030.

La répartition sectorielle prévoit au moins 42,5 Md€ par an pour les transports, 25 Md€ pour les bâtiments (dont 17 Md€ pour le résidentiel et 7,5 Md€ pour le parc tertiaire, en lien avec le dispositif Éco Énergie Tertiaire et ses objectifs de -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050), 5 Md€ pour la production d'énergie bas carbone, les flexibilités et les réseaux de transport et de distribution d'électricité, et 3 Md€ pour l'industrie, principalement l'électrification des procédés et le captage et stockage de carbone (CCS).

Source : Le Moniteur, 14/10/2026. — Document ressource : [Spafte 2026, publiée le 13/10/2026](#)

BILAN

Travaux publics : activité, commandes et emploi en recul

La Fédération nationale des travaux publics (FNTF) et son président **Alain Grizaud** constatent l'absence du rebond attendu après les élections municipales : les chantiers reculent de 8 %, les prises de commandes de 26,6 % et l'emploi de 3 %. Les collectivités locales représentent 43 % du chiffre d'affaires du secteur ; la FNTF évalue à 5,5 Md€ nets l'effort qui leur serait demandé par le PLF 2027.

Source : Le Moniteur, 10/2026.

ÉTUDE

Investissement local : hausse des intentions en 2026, incertitude pour 2027

L'observatoire des investissements du bloc local de la Banque des Territoires relève une hausse de 3,6 % des intentions d'investissement pour 2026, portée par les grandes villes et les intercommunalités urbaines (+5 %), les autres collectivités du

panel reculant de 3 %. Les intentions baissent sur tous les segments sauf les transports (+28 % en volume) et les déchets (+48 %). Les bâtiments représentent 26,3 % du volume, dont 6,3 % pour la seule rénovation énergétique, devant les routes et voiries (17,6 %) et l'aménagement (16,7 %). La part des intentions jugées favorables au climat atteint 38 % pour les grandes collectivités. Plus des deux tiers des recettes attendues reposent sur l'emprunt.

La Banque postale estime de son côté l'investissement local à plus de 78 Md€ fin 2026, en recul de 2,6 % sur un an, et anticipe une décrue en 2027, accentuée par la contribution de 5,5 Md€ demandée aux collectivités dans le PLF 2027. Environ 370 communes verraient leur épargne brute tomber à zéro ou devenir négative.

Sources : Banque des Territoires, 06 et 12/10/2026. — Documents ressources : [observatoire des investissements du bloc local, 2e édition](#) · [note de conjoncture des finances locales, octobre 2026](#)

EN BREF

- **Électrification et numérisation.** *Rexecode publie une note présentant l'électrification et la numérisation comme un levier conjoint de croissance et de réduction des émissions. [Note Rexecode, octobre 2026](#)*
- **Collectivités et climat.** *Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), les collectivités ont consacré 8,6 Md€ à l'atténuation et à l'adaptation en 2024, soit 8 % de l'effort national ; les investissements pro-climat locaux ont progressé de 59 % en valeur entre 2014 et 2024. Réduire les investissements défavorables au climat éviterait 3,6 Md€ de dépense annuelle à l'horizon 2035.*

NOMINATION

- **Gimélec.** *Aymeric Renaud, président de Schneider Electric France, a été nommé président du Gimélec. Il présidait le groupe de travail industrie du plan gouvernemental d'électrification. Il succède à Laurent Bataille, directeur général Europe de Schneider Electric.*